

Département du Calvados

Mairie de Feuguerolles-Bully

Séance du conseil municipal du Jeudi 30 septembre 2021 à 20h30

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 30 septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des ammonites, sous la présidence de Monsieur Franck ROBILLARD, maire.

Présents : Laurence Adam, Valérie Albareda, Sarah Balouka, Olivier Davy, Clarisse Fougeray, Nicolas Gilles, Thierry Goux, Julie Lemièrre, Eric Montaigne, Bruno Onfroy, Olivier Pinel, Sonia Pupin, Julia Quellien, Franck Robillard, Sandrine Roullier

Procuration :

Absents :

Secrétaire de séance : Laurence Adam

Rappel de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu du conseil de septembre
2. Devis La Marelle
3. Devis filet terrains de tennis
4. Contrat secrétaire de mairie
5. Devis élagage quartier des tilleuls
6. SDEC : Convention accompagnement du domaine public
7. Feu d'artifice
8. Enquête publique Legallais Bouchard

Questions et informations diverses

Monsieur le maire demande d'ajouter deux points à l'autre du jour :

9. Devis démontage cheminée médiathèque
10. Devis Handyjob

1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 2 septembre 2021

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu.

2- Devis La Marelle

-Délibération 66/2021-

Thierry Goux présente au conseil municipal le devis de l'entreprise La Marelle concernant les quatre coussins berlinois initialement prévus route de Vieux. Il interroge le conseil sur la localisation idéale de ces coussins.

Après délibération, le conseil vote pour (2 voix contre et 4 abstentions) l'installation de deux coussins Berlinois (1 de chaque côté) route de Vieux. Il est décidé de ne pas en installer Route du Pont du Coudray, en revanche une signalisation au sol est prévue pour annoncer l'écluse.

3- Devis terrain multisport

-Délibération 67/2021-

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors du dernier conseil, il avait informé de la plainte d'un riverain concernant le terrain multisports. En effet, il se plaint des ballons qui arrivent régulièrement sur son terrain mais aussi de l'insolence des jeunes qui viennent les rechercher. Le conseil avait alors demandé d'établir un devis pour la pose d'un filet supplémentaire soit un filet de toit soit un filet sur une hauteur plus importante sur le côté concerné.

Thierry Goux présente au conseil municipal le premier devis réalisé par l'entreprise AEV 2000 pour la pose d'un filet central pour séparer les deux terrains. Devis qui s'élevait à 2 650€HT dans un premier devis accepté mais l'entreprise AEV 2000 s'est retiré et n'honore pas ce devis. Thierry Goux présente alors le deuxième devis réalisé par l'entreprise SPS Filet qui propose l'installation du filet central pour 868,23€HT et la rehausse du filet actuellement à la hauteur de 6m sur le côté du terrain concerné pour 5401,91 €HT soit un devis total de 6270,14€ HT.

Le conseil municipal, après délibération, valide à l'unanimité ce devis de l'entreprise SPS Filet pour la pose du filet central ainsi que la rehausse sur l'angle et le côté du terrain concerné.

4- Contrat secrétaire de mairie

-Délibération 68 /2021-

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat de Mme Lequesne se termine le 30 septembre. Après l'avoir reçu en entretien pour connaître ses projets, il propose au conseil municipal de renouveler son contrat de 15 heures par semaine pour une durée de six mois afin de respecter le souhait de Madame Lequesne qui a besoin de temps pour son projet professionnel. Le conseil municipal, à l'unanimité valide la proposition de renouvellement de contrat de 15h par semaine à Mme Lequesne.

5- Devis élagage tilleuls

-Délibération 69 /2021-

Thierry Goux expose au conseil municipal que, dans le lotissement des Tilleuls, il va falloir prévoir l'élagage des 23 tilleuls. Il rappelle que les arbres sont vieux donc il n'est pas possible de monter à même les arbres pour l'élagage mais qu'il faut prévoir une nacelle. Il a donc demandé à l'entreprise Gobé d'établir un devis. Ce dernier comprend l'élagage à la nacelle, le broyage ainsi que l'évacuation des tailles. Il s'élève à 3 850€ HT.

Le conseil municipal, avec 2 abstentions, valide le devis de l'entreprise Gobé à hauteur de 3 850€HT pour l'élagage des 23 tilleuls. Cette taille sera prévue cet hiver.

6- SDEC : Convention accompagnement du domaine public

-Délibération 70 /2021-

Olivier Davy expose au conseil municipal le courrier reçu du SDEC concernant la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) pour les ouvrages de distribution gaz concédé à GRDF. Ce courrier précise les éléments utiles au calcul du montant de la RODP pour l'année 2021 et indique par ailleurs un rattrapage de 288.33€ sur les années antérieures (de 2016 à 2020).

Monsieur le maire donne connaissance au conseil du décret n°207-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages transport. Il propose au conseil :

- De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution du gaz au taux maximum, en fonction du linéaire exprimé en mètre, arrêté du 31 décembre de l'année précédente
- Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année, par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des 12 mois précédents la publication de l'index connu au 1^{er} janvier. La recette correspond au montant de la redevance perçue sera inscrite au compte 70323.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, les propositions faites concernant la Redevance pour Occupation du Domaine Public par les ouvrages de distribution de gaz qui s'élève à 438.69€ pour l'année 2021.

7- Feu d'artifice

-Délibération 71 /2021-

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que depuis 10 ans, l'entreprise Sédi fournit le spectacle pyrotechnique de la commune, à l'occasion de la fête patronale.

Ainsi, compte tenu du versement partiel en 2020, Monsieur le Maire présente de devis actualisé de l'entreprise SEDI concernant le feu d'artifice 2021, il s'élève à 1150,01€ TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, le devis de 1150,01€ pour le feu d'artifice 2021.

-Délibération 72 /2021-

Ensuite, Franck Robillard explique que suite à l'entretien avec le prestataire, celui-ci indique l'augmentation des tarifs en prévision du feu d'artifice de 2022.

Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal un accord de principe concernant le montant du spectacle pyrotechnique de 2022 qui s'élèverait à 1800€ contre 1500€ habituellement.

Le conseil municipal, à l'unanimité valide cet accord de principe de payer 1800€ à l'entreprise Sédi afin de financer le spectacle pyrotechnique 2022 de la commune.

8- Enquête publique Legallais Bouchard

Monsieur le maire n'ayant pas assez de précisions concernant la demande d'enregistrement d'une extension d'un entrepôt accolé au local de l'entreprise Legallais Bouchard, propose au conseil municipal d'ajourner cette décision au prochain conseil municipal.

9- Devis démontage cheminée de la médiathèque

-Délibération 73 /2021-

Thierry Goux informe le conseil municipal qu'il devient urgent d'intervenir sur une des cheminées de la médiathèque. En effet suite aux pluies intenses de la mi-septembre, il y a des infiltrations d'eau importantes. Il présente au conseil municipal, un devis de l'entreprise Moisson couverture comprenant la démolition de la cheminée avec échafaudage, l'enlèvement des gravas ainsi que la fourniture et la pose de chevrons, liteaux et ardoises naturelles pour refermer la toiture. Le devis s'élève à 3 060.50€ HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité valide le devis de l'entreprise Moisson Couverture de 3 060.50€ HT concernant la cheminée de la médiathèque.

10- Devis Handyjob

-Délibération 74 /2021-

Thierry Goux rappelle au conseil municipal que sur l'année 2021 c'est l'entreprise La Bacer qui est en charge de l'entretien des deux cimetières (Feuguerolles et Bully). Le contrat qui lie la commune avec cette entreprise arrive à échéance en décembre 2021 et l'entreprise a déjà fait savoir son intention de ne pas renouveler ce contrat. Thierry Goux présente donc les devis qu'il a demandés à l'entreprise Handyjob pour l'entretien des deux cimetières au bruleur ainsi que la tonte des pelouses pour 9 passages à l'année.

- Cimetière de Feuguerolles : 6 498€ HT
- Cimetière de Bully : 2 073.60€ HT

Le conseil municipal, à l'unanimité valide les deux devis de l'entreprise Handyjob pour l'entretien des cimetières de Feuguerolles et Bully pour l'année 2022.

Questions et informations diverses

- Eric Montaigne demande si il est possible d'avancer le radar pédagogique situé route de Caen. En effet depuis l'installation de coussin berlinois, il n'a plus grand intérêt de sa localisation. Monsieur le maire approuve le déplacement et précise qu'il sera effectué avant les travaux de la route de Caen.

- Il est aussi précisé qu'une voiture est régulièrement stationnée dans le virage entre la rue du Hamel et la rue Neuve ce qui rend le passage très dangereux pour un piéton qui n'a alors aucune visibilité et qui doit emprunter la chaussée. La personne concernée va être recontactée afin de stationner son véhicule ailleurs.

- Monsieur le Maire expose au conseil municipal l'avancée concernant la réflexion de la traversée du bourg. Le tracé projeté devrait imposer une petite acquisition parcellaire au niveau du rond-point RD 89/ RD 147.

Séance levée à 22h55